

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 21 SEPTEMBRE 2012**

**PRESENTS:** MM. MOREAU - BILLET - MEYER - QUINTARD - BENOIT - CARBONNEL - FRANKLIN - GERMAIN - JACQUOT - LOEHRER - OUDIN.

**ABSENTS EXCUSES:** MM. LAVIGNE (Procuration à P. MOREAU) - MELINAND (Procuration à D. QUINTARD) - SAGRANGE - YAQOUB.

**I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2012**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**II - ADHESION DE LA COMMUNE DE FLAVIGNEROT AU GRAND DIJON**

Vu la demande d'adhésion de la commune de Flavignerot au Grand Dijon,  
Vu l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 89,  
Vu la délibération du Grand Dijon du 21 juin 2012 donnant un avis favorable à l'unanimité pour l'adhésion de cette commune à la Communauté d'Agglomération Dijonnaise,  
Le Conseil Municipal de Bresse-sur-Tille, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Flavignerot à la Communauté d'Agglomération Dijonnaise.

**III - REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (R.O.D.P.) DUES PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL POUR LES ANNEES 2011 et 2012**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le montant de la R.O.D.P. dû pour 2011 par GrDF, au vu du linéaire du réseau public communal pris en compte pour le calcul de cette redevance, était erroné. Un trop-perçu de 23,27 € doit être déduit du montant de la R.O.D.P. due pour 2012 qui s'élève à 372,29 €. Par conséquent, la commune facturera à GrDF la somme de 349,02 € au titre de la R.O.D.P. 2012.

**IV - ECLAIRAGE PUBLIC: CHOIX DES LUMINAIRES ET DES MATS A RENOUVELER RUE DES ECOLES, RUE DU VARIN ET PLACE DU CAMP ROMAIN**

Denis MEYER, Adjoint aux travaux, présente en séance un choix de luminaires et mats pour renouveler l'éclairage public vieillissant des rues du Varin, des Ecoles et Place du Camp Romain.

Ce renouvellement d'équipement sera financé dans le cadre d'investissements contractualisés avec le Syndicat d'Electrification de Plombières-les-Dijon et n'affectera pas le budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient le principe des lampes à leds avec variation d'intensité sur des mats de 6 mètres,
  - surseoit à statuer sur la décision définitive à adopter afin de pouvoir comparer les propositions de la société «Comatelec» avec le fournisseur de matériel d'éclairage public du quartier «Le Clair Bois».
- Ce point sera reconsidéré lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**V - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE POUR 2 CLASSES DE NEIGE ET POUR 2 CLASSES DECOUVERTE**

Le Maire présente en séance le courrier de demande de subventions de M. GAUDILLON, Directeur de l'école primaire. Ces demandes ont également été adressées à la mairie de Remilly-sur-Tille.

L'une porte sur un financement d'une sortie en classe de neige dans le jura à PREMANON en janvier 2013 pour les CP et CE1 (*20 enfants de Bressey-sur-Tille sont concernés par cette sortie*).

La seconde porte sur un séjour au mois d'avril, en classe découverte sur le thème du volcanisme, pour les élèves de CE2 et CM2 (*19 enfants de Bressey-sur-Tille sont concernés par ce séjour*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 30 € par enfant équivalente à celle de la municipalité de Remilly-sur-Tille;

- précise que ces subventions seront versées en 2013.

## **VI - RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE LE MIDI POUR RENFORCER L'EFFECTIF D'ENCADREMENT DE LA CANTINE CERTAINS JOURS DE LA SEMAINE**

En raison de l'augmentation des effectifs à la cantine (*+ 90 enfants certains jours*), Mme BILLET, Adjointe aux Affaires Sociales, indique qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe d'encadrement le midi à la cantine uniquement le mardi et le jeudi.

Considérant le surcroît de travail à la cantine scolaire municipale certains jours de la semaine,

Le Conseil Municipal décide la création d'un contrat à durée déterminée de 2 H 30 par semaine.

## **VII - DIVERS**

### **1) Etat de réalisation des principaux investissements décidés par le Conseil Municipal en 2012.**

En préambule, le Maire indique que les réalisations budgétaires sont, à fin août, conformes aux prévisions établies.

Il présente ensuite un état d'avancement des principaux travaux et autres investissements prévus au budget primitif 2012 de la commune:

**Travaux de voirie réalisés:** rue de la Chevière, rue du Varin, rue des Ecoles et Place du Camp Romain;

**Salle des fêtes:** importante mise en conformité des équipements électriques;

**Ecole maternelle:** importants travaux réalisés cet été en peinture, carrelage, divers aménagements, pose de thermostats, remplacement de la V.M.C. et achat de diverses fournitures pour les classes.

*(Les élus municipaux se félicitent de la réouverture de la 3<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle et de la non fermeture d'une classe en primaire.)*

**Service garderie-cantine:** renouvellement du matériel informatique;

**Service technique:** achat d'une moto-bêche et d'un aspirateur de feuilles;

**Ancienne salle du Conseil Municipal:** mise aux normes électriques;

**Signalisation voirie:** pose de signalisation sur les voies communales reliant Izier à Arc-sur-Tille avec limitation de la vitesse à 70 km/heure sur ce secteur. La signalisation a été acquise et a été posée aussitôt après la publication de l'arrêté municipal. Le Maire indique qu'il a pris attache auprès de la mairie d'Izier pour la portion de route qui concerne cette commune.

### **Il reste à réaliser les travaux suivants:**

**Ecole maternelle:** remplacement de 4 volets roulants.

Le Maire remercie celles et ceux qui se sont investis dans la réalisation de ces travaux et plus particulièrement les Adjointes.

### **2) Enquête relative aux bruits directive 2002/49/CE**

Le Maire informe les élus que notre commune est concernée par la mise en oeuvre de la Directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

Une plateforme «enquête bruit» a été mise en place sur Internet par le Centre d'Etude sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques pour permettre de faire remonter les données à la mission «Bruit» du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Le Maire indique qu'il a contacté le responsable chargé de la mise en oeuvre de cette directive au ministère de l'environnement et qu'il lui a été indiqué que la Communauté d'Agglomération Dijonnaise était compétente pour établir le plan de prévention bruit dans l'environnement.

Le Maire invite les élus à faire part de leurs observations sur ce dossier lesquelles seront transmises au Grand Dijon.

### **3) 1<sup>er</sup> Bilan du fonctionnement du C.L.S.H. (Centre de Loisirs Sans Hébergement) d'été de Bresse-sur-Tille**

Les élus sont invités à une réunion avec l'association Les P.E.P. 21 afin de prendre connaissance du bilan du C.L.S.H. d'été le 28 Novembre 2012.

### **4) Echange sur le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) et les perspectives d'avenir à envisager**

Un débat sur le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal Bresse-sur-Tille/Remilly-sur-Tille et les perspectives d'avenir de ce R.P.I. est engagé en séance.

Les échanges portent sur le développement des deux communes du R.P.I. tel que prévus à leur Plans Locaux d'Urbanisme et la nécessité incontournable à terme de construire des classes supplémentaires.

Les conséquences du choix de la compétence «Enfance jeunesse» au sein de la communauté de communes de la plaine des Tilles a valu, d'ores-et-déjà, de séparer les centres de loisirs d'été des deux communes en juillet et août 2012.

La volonté municipale de Remilly-sur-Tille, pour l'avenir proche, est de mutualiser leur moyen avec la Communauté de communes de la plaine des Tilles pour la restauration scolaire, avec construction de la salle du Vernois.

Le nombre de bus nécessaire au déplacement des enfants d'une commune à l'autre au regard des politiques communales de développement durable inscrite au grenelle de l'environnement va devenir croissant.

Dans l'hypothèse où en septembre 2013 l'école reprendrait le mercredi matin, les élus posent la problématique de l'ouverture du restaurant scolaire le mercredi midi et d'un accueil en garderie l'après midi.

Sur ce point, le Maire précise que l'accueil en garderie au regard de la compétence «Enfance jeunesse» de la Communauté de communes de la plaine des Tilles ne concernerait que les enfants de Bresse-sur-Tille.

Pour conclure, le Maire confirme aux élus, avoir participé à une réunion avec Madame l'inspectrice d'Académie de la circonscription le lundi 24 septembre 2012 et qu'ils ont échangés sur les problématiques présentées ci-dessus.

### **5) Attribution d'une subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 170 € à l'association B.F.L. «Bresse Foot Loisir».